



PETR
Forêt d'Orléans
Loire - Sologne



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Loiret
votre Département



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR FORET D'ORLEANS LOIRE SOLOGNE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

1 PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 Le territoire dynamique sous influence de la Métropole Orléanaise

Le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne se situe dans la couronne de la Métropole Orléanaise, aux franges de la région Ile-de-France. Le PETR est dans le Département du Loiret et s'étire d'Aschères-le-Marché au Nord jusqu'à Cerdon au Sud.

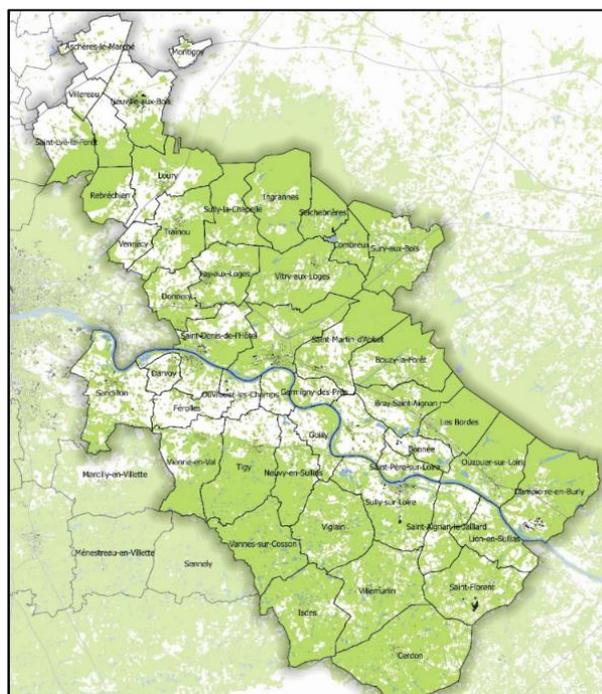
Le PETR est un territoire rural et périurbain composé de 49 communes et 3 Communautés de Communes : les Communautés de communes de la Forêt, des Loges et du Val de Sully. Il dispose d'une superficie de 1 349 km² et est peuplée de 83 000 habitants. Le territoire a une densité moyenne de 61 habitants/km².

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se compose de trois entités paysagères :

La Forêt d'Orléans, la plus grande forêt domaniale du territoire métropolitain et le second massif forestier de France.

Le Val de Loire occupe la partie centrale du territoire du PETR et correspond au lit majeur du fleuve compris entre le coteau de la forêt d'Orléans au nord et celui de la Sologne au sud. Son patrimoine naturel est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Sologne du Loiret, boisée sur près de 40% de sa surface soit 54 720 hectares, est une véritable mosaïque de bois et d'étangs.



Données clés

	Population 2021 Données INSEE	Superficie	Communes
Structure	Nombre	Km ²	Nombre
PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne	85 676	1 349	49
Communauté de communes de la Forêt	17 347	209	10
Communauté de communes des Loges	43 217	549	20
Communauté de communes du Val de Sully	25 112	591	19

Enjeux

- > *Penser l'avenir du territoire dans un objectif d'équilibre, entre développement et préservation de ses ressources et de ses paysages, en interaction avec les bassins de vie limitrophes, mais également en valorisant son identité propre.*

2 SOCIO DEMOGRAPHIE ET HABITAT

2.1 Socio- Démographie

Ce territoire périurbain et rural présente une tendance au vieillissement de sa population et à la perte d'attractivité de certains pôles, malgré une augmentation de la population ces dernières années. Les migrations résidentielles sont relativement équilibrées.

Données clés

- Evolution croissante de la population, multipliée par 1,3 en 30 ans.
- Croissance démographique régulière, bien que l'intensité faiblisse depuis 2009 : +0,60% de croissance annuelle moyenne entre 2009 et 2014 (+1,16% par an entre 1999 et 2009)
- Profil de population plus jeune et plus familiale que la Métropole orléanaise (21% de moins de 15 ans)
- Tendance générale au vieillissement de la population, avec presque un quart de personnes âgées de 60 ans et plus (+ 2 354 personnes âgées de plus de 60 ans depuis 2009).
- 2,43 personnes par ménage en 2014 : ratio supérieur à celui de la Métropole (2,17 pour Orléans Métropole) et du département (2,26 pour le Loiret).
- Revenu fiscal de référence moyen de 27 752€. 48,6% des foyers imposés.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Dynamique démographique forte entre 2009 et 2014 qui influe sur le territoire.- Solde naturel positif et forte attractivité qui se traduit par un solde migratoire excédentaire entre 2009 et 2014.- Entrants avec un profil plus jeune et plus familial.- Part élevée des 30-44 ans et des moins de 15 ans (actifs et jeunesse).	<ul style="list-style-type: none">- Perte d'attractivité de certains pôles.- Tendance au vieillissement.

Enjeux

- > Conforter l'attractivité du territoire pour retrouver une dynamique migratoire.
- > Permettre aux jeunes de rester sur le territoire et de s'installer durablement.
- > Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population et aux besoins des nouvelles familles.

2.2 Habitat

Les formes de logement sont peu diversifiées, constituées principalement de logement individuel de grande taille. Par ailleurs, la dynamique de la construction faiblit ces dernières années.

Données clés

- 38 716 logements en 2014 : 86,2% de résidences principales (33 392 logements), 7,8% de logements vacants (3 012 logements) et 6% de résidences secondaires (2 312 logements).
- 89% de logements individuels en 2014 (34 436 logements).
- Offre de logements locatifs sociaux concentrée sur les pôles : 29% à Sully-sur-Loire, 21% à Saint-Denis-de-l'Hôtel, 20% à Neuville-aux-Bois, 15% à Jargeau et 15% à Châteauneuf-sur-Loire.
- Activité de construction qui faiblit depuis 2004 : 6 420 logements commencés entre 2004 et 2018, soit 428 logements par an, majoritairement de l'habitat individuel. Les logements collectifs

représentent moins de 10% des nouvelles constructions depuis 2014 (contre près de 55% pour Orléans Métropole).

Indicateurs

- Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE :
DPE du parc locatif social (PETR – 2020) :
Classe A-B : 6 %
Classe C : 35 %
Classe D : 29 %
Classe E : 22 %
Classe F-G : 7 %
Non renseigné / sans objet : 2 %

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Marché de la construction dynamique qui permet l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire. - Parc relativement peu énergivore (faible part des constructions construites entre 60 et 80). - Parc occupé en propriété dominant. - Des prix d'achat dans l'immobilier plus accessibles que sur le secteur d'Orléans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements de grande taille pouvant être un frein à l'accession de jeunes ménages. - De nouveaux logements essentiellement individuels, de grande taille. - Situation de sous-occupation de certains logements due au vieillissement des occupants de grands logements, et nécessitant des adaptations du parc (escaliers, surfaces importantes à entretenir...) - Parc vacant dans la partie Sud en Sologne à réinvestir

Enjeux

- > *Poursuivre la construction de logements sur la base d'une armature urbaine renforcée.*
- > *Développer les politiques de réhabilitation du parc ancien et réinvestir le parc vacant.*
- > *Améliorer les performances thermiques du parc.*
- > *Développer l'offre locative et l'offre de primo-accession pour les jeunes ménages.*
- > *Adapter l'offre résidentielle au vieillissement de la population.*

3 Equipements et services

Si le territoire bénéficie d'une offre en équipements et en services plus largement présente sur les bords de Loire, l'offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs est quant à elle bien répartie, avec des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel et touristique.

Toutefois, l'offre en services de santé reste insuffisante, avec une localisation essentiellement sur la Métropole d'Orléans et une densité médicale plus faible pour le bassin de vie de l'Orléanais que le niveau régional ou national.

3.1 Le maillage du territoire en équipements et services

Les communes ayant le plus fort taux d'équipements (supérieur à 36 pour 1 000 habitants) correspondent à des pôles structurants : Sully-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire, Neuville-aux-Bois. D'autres communes ne relevant pas de l'armature urbaine présentent également des forts taux (de 39 à 48,5 pour 1 000 habitants par exemple les communes de Guilly, Lion-en-Sullias, Saint-Père-sur-Loire, Germigny-des-Prés, Bonnée).

3.2 Une offre de soins insuffisante, à renforcer

L'offre de santé constitue un des points faibles en termes d'équipements et de services. La Région Centre-Val de Loire est en effet caractérisée par une densité de médecins généralistes et spécialistes par habitant la plus faible de France métropolitaine. Le territoire a fait l'objet d'un arrêté identifiant les zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés d'accès aux médecins, réparties en deux catégories selon la priorité d'intervention. Une majorité des communes du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est identifiée comme zone d'intervention prioritaire.

Cette polarisation sur la Métropole orléanaise des structures de santé entraîne un déséquilibre de l'offre pour les habitants des communes excentrées et une difficulté d'accès. En cause, les territoires ruraux qui peinent à attirer de nouveaux médecins et l'absence d'enseignement supérieur dans le domaine de la médecine dans le Loiret.

Données clés

- En 2020, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte :
 - 48 médecins généralistes libéraux,
 - 27 dentistes libéraux,
 - 63 infirmiers libéraux,
 - 61 masseurs-kinésithérapeutes,
 - 10 orthophonistes libéraux,
 - 6 sages-femmes libérales.
- Un hôpital est présent sur la commune de Neuville-aux-Bois au nord (hôpital Pierre Lebrun), et un deuxième hôpital est situé au sud sur la commune de Sully-sur-Loire.
- 3 maisons de Santé pluridisciplinaires (Châteauneuf-sur-Loire, Bray-Saint-Aignan, Sandillon)
- 1 Centre Intercommunal de Santé à Jargeau avec une antenne à Vienne-en-Val. Le cabinet de Jargeau a été repris par le GIP Pro Santé mis en place par la Région qui ambitionne d'installer 150 médecins salariés d'ici 2025.

Face à cette situation problématique, Les Territoires Ruraux de l'Orléanais (les PETR Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, Pays Loire Beauce et Communauté de Communes des Portes de Sologne) se sont associés pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé signé en 2018.

Les éléments majeurs du diagnostic à retenir :

- Offre et recours aux soins : une faible densité de professionnels de santé (que ce soit pour les médecins généralistes ou les spécialistes) et un accès difficile aux soins pour les populations (difficulté d'avoir des rendez-vous, délais d'attente importants). Les médecins généralistes sont vieillissants et proches de la retraite.
- Etat de santé : Les pathologies les plus représentées sont les maladies cardio-vasculaires et le diabète.
- Démographie : Un vieillissement de la population mais qui reste dans la moyenne.
- Conduites à risque : Une fréquence des accidents de la route importante, due aux nombreux trajets domicile/travail des populations.
- Cadre de vie : Un cadre de vie et une proximité avec la Métropole Orléanaise appréciés mais une accessibilité aux services de proximité à renforcer.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne souffre donc d'une très faible densité de professionnels de santé. Ces derniers sont également vieillissants et une partie d'entre eux devraient prendre leur retraite dans plusieurs années. Si leur relève n'est pas assurée, les territoires feront face à un déficit encore plus important.

Enjeux

- > Favoriser la connaissance et la compréhension des missions des acteurs réseaux,
- > Favoriser la connaissance et la compréhension des missions des acteurs réseaux, professionnels, établissements et services qui améliorent le parcours de santé.
- > Développer et soutenir la coopération des acteurs pluridisciplinaires (social, médico-social et sanitaire).
- > Renforcer la communication et l'accessibilité aux actions de prévention et de promotion de la santé.

3.3 Une offre de structures d'accueil pour les personnes âgées qui tend à s'affaiblir

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte neuf structures d'accueil pour les personnes âgées. Des EHPAD sont implantés sur les communes de Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Le territoire possède un bon niveau de couverture en structures pour personnes âgées, avec une bonne répartition des maisons de retraite. La plupart des communes possèdent un service d'aide à domicile, tels que soins médicaux, portage de repas, etc. Néanmoins un manque de personnel est à noter en matière d'aide à domicile, ainsi qu'un besoin de mutualisation des moyens des associations d'aide à domicile.



3.4 Les équipements scolaires et périscolaires

L'offre en structures d'accueil pour la petite enfance

Le territoire accueille de nouveaux habitants et en particulier des couples avec de jeunes enfants. Le territoire ayant une augmentation continue de sa population, la création ou l'extension de services à la population est à prévoir. Parfois, les communes envisagent notamment une réorganisation des bâtiments des écoles et des accueils périscolaires. La réforme des temps scolaires a également incité certaines communes à créer des espaces distincts de l'école (Jargeau, Aschères-le-Marché).

Sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne :

La Communauté de Communes de la Forêt (CCF) comprend deux RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) :

- Le RAM de Neuville-aux-Bois, dont les actions se concentrent sur la partie nord du territoire de la CCF.
- Le RAM de Traînou, dont les actions se concentrent sur la partie sud du territoire communautaire.

Elle gère également deux haltes-garderies situées sur les communes de Neuville-aux-Bois et de Traînou.

La Communauté de Communes des Loges propose les services de quatre RAM, complétés par un cinquième géré par une association locale. Par ailleurs, une micro-crèche est installée depuis 2015 sur la commune de Darvoy.

Elle dispose également d'un multi-accueil situé sur la commune de Sandillon, d'une halte-garderie fixe et d'une halte-garderie itinérante couvrant les communes de Fay-aux-Loges, Saint-Martin-d'Abbat.

Enfin la Communauté de Communes du Val de Sully compte quatre structures pour la petite enfance : un multi-accueil à Ouzouer-sur-Loire, un multi-accueil et un accueil parents/enfants à Sully-sur-Loire, un relais petite enfance itinérant.

Les équipements scolaires

Les établissements scolaires sont localisés principalement sur les communes de l'axe ligérien et sur les autres polarités des territoires.

Concernant l'enseignement maternelle et primaire, la configuration rurale des territoires nécessite de recourir à des regroupements pour les communes, au nord-est et au sud du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Pour les autres, la plupart des communes possède son école notamment les écoles primaires.

En 2016, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte 14 écoles maternelles et 34 écoles primaires.

L'enseignement secondaire est assuré par les établissements des environs : Orléans, Gien, Montargis, Pithiviers. Beaune-la-Rolande propose un lycée agricole. Le territoire se verra doté d'un lycée à Châteauneuf-sur-Loire en 2023.

7 collèges publics localisés sur les communes Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Jargeau, Trainou, Tigy, les Bordes et 1 collège privé à St-Benoit-sur-Loire

3.5 Les équipements culturels, sportifs et de loisirs

Concernant les équipements culturels

Le territoire se révèle assez bien doté en équipements culturels et bénéficie de la présence d'équipements importants sur la Métropole Orléanaise. Cependant, les équipements culturels sont relativement concentrés sur le Val de Loire.

Le maintien d'une dynamique culturelle sur le PETR constitue un enjeu important pour le vivre ensemble. Le contexte rural (petites communes éloignées) et national (coupes budgétaires...) nécessitent une adaptation des collectivités pour le maintien de leurs équipements (coût, gestion, nombre d'usagers...). Cette adaptation passe par un passage progressif à une gestion communautaire des équipements, comme par exemple le projet intercommunal du centre d'interprétation de l'art roman à Saint Benoit-sur-Loire avec une double entité culturelle et touristique.

Le PETR dispose néanmoins d'une offre de cinéma à l'échelle locale à Dampierre-en-Burly et à Sully-sur-Loire). La problématique majeure réside dans l'accès à ces équipements avec un éloignement et des temps de parcours plus ou moins long selon leur implantation.

De nombreuses bibliothèques maillent le territoire. Sur la Communauté de communes du Val de Sully les bibliothèques sont en réseau ainsi que les écoles de musique. Un centre culturel est en cours de réalisation à Sandillon qui regroupera plusieurs disciplines culturelles.

On note néanmoins un manque de salles dédiées à une activité culturelle : peu de salles sont spécifiques à ces activités (salle de danse à Sandillon, salles de musique, etc). Les autres activités sont pratiquées dans des salles polyvalentes.

Des manifestations culturelles viennent renforcer la dynamique culturelle : fête de la Sange, festival de la musique de Sully-sur-Loire.

Concernant les équipements sportifs et de loisirs,

L'implantation d'équipements aquatiques importants : une piscine intercommunale à Jargeau ouverte en 2007, une piscine intercommunale récemment rénovée à Châteauneuf-sur-Loire disposant d'un bassin couvert et d'un bassin en extérieur, un centre aquatique à Dampierre en Burly, un bassin d'apprentissage et un centre aquatique à Neuville-aux-Bois ainsi qu'une piscine à Fay-aux-Loges.

A cela s'ajoute une offre importante d'activités qui tient de la volonté locale d'assurer une forte proximité aux lieux de loisirs et sports.

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes des Loges s'est attachée à permettre aux habitants d'accéder à une pratique sportive à moins d'un quart d'heure de son domicile. La création de nouveaux équipements s'est avérée nécessaire face à la saturation des équipements existants.

Ainsi, des plateaux multisports ont été implantés en 2012 sur les communes d'Ingrannes et de Sury-aux-Bois permettant la pratique du foot, du basket, de l'athlétisme. Un nouveau gymnase a ouvert en septembre 2013 sur la commune de Darvoy afin de desservir le secteur Saint-Denis-de-l'Hôtel/Jargeau/ Darvoy. Accueillant notamment les scolaires, il permet la pratique du badminton (9 terrains en capacité d'accueillir des compétitions de niveau régional), de la gymnastique, du tennis et tennis de table. Le secteur de Châteauneuf/Saint-Martin-d'Abbat/Bouzy-la-Forêt profite depuis 2014 de la présence d'un dojo implanté à Châteauneuf-sur-Loire.



Piscine intercommunale de Jargeau et plateau multisports à Ingrannes



Gymnase intercommunal à Darvoy

Le **PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne** accueille également des activités plus atypiques via l'aéroport Loire Valley à Saint-Denis-de-l'Hôtel, du golf à Viglain et Donnery et du moto-cross à Donnery, un complexe bi-cross à Dampierre-en-Burly, de l'ULM à Saint-Benoît-sur-Loire.

Ainsi un ensemble de communes sont plutôt bien desservies en équipements sportifs sur un axe nord-sud (Neuville-aux-Bois à Dampierre-en-Burly).

Deux zones restent moins bien desservies : les communes de la frange est du PETR (Seichebrières/Combreux...) et les communes au nord-ouest (St-Lyé-la-Forêt/Bougy-lez-Neuville...). Pour ces communes, 20 à 30 min en voiture sont nécessaires pour accéder à un cinéma. Un cinémobile a été mis en place pour palier à cette problématique.

3.6 Un accès au haut débit en progression

Le territoire départemental bénéficie d'une connexion haut débit plus performante, en développement prioritaire pour les activités et services, mais des communes restent encore mal desservies.

La stratégie du Département du Loiret dans l'aménagement numérique de son territoire a été réfléchi dès 2008, et a conduit à établir son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement du Numérique (SDTAN) (novembre 2009).

Le réseau départemental Lyseo, à très haut débit, en cours de déploiement, est porté par une délégation de service publique portée par SFR Collectivités depuis 2014, ponctué par trois avenants afin d'ajuster les modalités d'interventions et l'évolution des objectifs, avec un dernier avenant en octobre 2018.

Ainsi en 2018, le département du Loiret met à jour son SDTAN pour répondre à deux nouveaux objectifs (dossier de presse, *Le Département généralise la fibre sur son territoire d'ici 2025*, Département du Loiret, octobre 2018) :

- Un bon débit pour tous fin 2020.
- La fibre pour tous fin 2025.

Le Département du Loiret mise sur trois technologies pour atteindre ces deux objectifs : la fibre optique et la montée en débit DSL dans le cadre du réseau Lyseo et la mise en place de la technologie du THD radio.

Données clés pour les équipements et services

- 2 375 équipements en 2016, soit une densité de 28,9 équipements pour 1 000 habitants (28,5 pour l'ensemble des trois territoires de SCoT, et 29,4 pour le Loiret).
- Taux d'équipements les plus forts sur les communes de Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Sully-sur-Loire.
- 48 médecins en 2020, soit 0,55‰, le plus fort déficit des trois territoires de SCoT (contre 0,87‰ pour la métropole et 0,95‰ au niveau national).

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'équipements et de loisirs concentrée de manière générale sur les communes en bord de Loire. - Une offre scolaire homogène pour les écoles d'enseignement secondaire et supérieure. - Une offre de santé essentiellement polarisée autour de la métropole d'Orléans (hôpitaux, cliniques ou services d'urgence). - Un contrat Local de Santé (CLS) des territoires ruraux de l'Orléanais signé en septembre 2017. - Un renforcement de la couverture médicale par l'aménagement de plusieurs maisons de santé - Une offre bien répartie d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. - Des politiques locales volontaristes en matière de développement culturel et touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre en équipements parfois absente sur certaines communes (parmi les plus rurales). - Mais une offre étoffée sur les pôles urbains voisins. - Une nécessité de réadapter les équipements d'enseignement aux nouveaux besoins de la population. - Une densité médicale plus faible sur le bassin de vie orléanais comparé à la densité régionale ou nationale. - Déséquilibre de l'offre de santé pour les habitants de communes excentrées et une difficulté d'accès. - Un accès souvent difficile avec un temps de parcours assez long selon les implantations.

Enjeux

- > Développer les services à la population et une animation locale.
- > Renforcer les services minimums dans les communes, avec mutualisation (coûts, qualité, diversité).
- > Développer une offre de services dans les domaines de la santé et du social.

4 ECONOMIE

4.1 Emploi

4.1.1 Un faible nombre d'emplois, qui augmente légèrement

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne compte environ 23 663 emplois en 2015 avec une augmentation sensible +1.29%, soit + 300 emplois en 5 ans.

A l'échelle communautaire :

- la Communauté de communes de la Forêt enregistre un solde positif : +6,45%, +212 emplois depuis 2010.
- la Communauté de communes des Loges enregistre un solde négatif : -0.44%, -47 emplois depuis 2010.
- la Communauté de communes du Val de Sully enregistre un solde positif : +1.46%, +136 emplois depuis 2010.

4.1.2 Taux d'activités des 15 à 64 ans

	EPCI	Population 15-64 ans en 2015	Actifs 15 à 64 ans	Taux d'activités	
				2010	2015
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	10 311	8 095	77,9%	78,5%
	CC des Loges	25 623	20 162	77,1%	78,7%
	CC du Val de Sully	14 888	11 438	74,6%	76,8%
	PETR	60 296	47 019	76,4%	78,0%
LOIRET		417 313	313 604	73,6%	75,1%

Le taux d'activité des 15-64 ans sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est de 78.0 %. A titre de comparaison, le taux d'activité en Loiret est de 75.1%. La différence observée entre le PETR et le Loiret traduit une bonne capacité des entreprises et structures productives de cette zone d'emploi à mobiliser la population.

4.1.3 Un rapport emplois / actifs déséquilibré

	EPCI	Actifs 15 à 64 ans	Emplois au lieu de travail	Emplois / Actifs
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	8 095	3 497	0,43
	CC des Loges	20 162	10 747	0,53
	CC du Val de Sully	11 438	9 419	0,82
LOIRET		313 604	267 021	0,85

Le PETR Forêt d'Orléans Loire-Sologne présente la plus forte augmentation en matière de nombre d'emplois : +1,7% entre 2009 et 2014. Le ratio emploi par actif reste faible (0,77).

4.1.4 Niveau d'activités de la population

Le **PETR Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne** connaît une grande croissance d'actifs occupés entre 2010 et 2015. Cependant ce phénomène est concentré sur quelques communes, notamment Fay-aux-Loges, Neuville-aux-Bois et Bray-Saint-Aignan. De nombreuses communes connaissent à l'inverse une baisse des actifs occupés. Ces communes connaissent à l'inverse une hausse des retraités et préretraités.

	EPCI	Actifs				Inactifs					
		Actifs occupés		Chômeurs		Elèv. Etud. Stag. Non rémunérés		Retraités, préretraités		Autres inactifs	
		2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre	2015	Evolution 2010-2015 en nombre
PETR FORET D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE	CC de la Forêt	7 433	+ 119	661	+ 142	884	+ 91	883	- 65	450	- 26
	CC des Loges	18 361	+ 150	1 801	+ 411	1 934	+ 121	2 256	- 291	1 271	- 195
	CC du Val de Sully	10 033	+ 124	1 405	+ 260	1 071	+ 112	1 331	- 255	1 047	- 170
	Sous total PETR	35 828	+ 393	3 867	+ 813	3 889	+ 324	4 470	- 611	2 768	- 391
3 SCOTs		70 582	+ 625	7 366	+ 1 695	7 770	+ 453	8 664	- 1 466	5 517	- 274
ORLEANS METROPOLE		116 180	- 1 665	18 540	+ 3 906	22 062	+ 590	11 952	- 2 933	13 137	- 311
LOIRET		272 115	- 3 830	41 489	+ 8 731	40 279	+ 1 003	33 098	- 7 012	30 333	- 1 209

4.1.5 Autres informations

L'évolution annuelle du chômage est importante entre 2009 et 2014. Celui-ci est plus important sur le secteur sud.

L'évolution de la part des agriculteurs est négative (-14% des actifs). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise est la CS qui a connu la plus forte progression en % entre 2010 et 2015 : +12%.

Les plus hauts revenus se localisent également en périphérie d'Orléans Métropole alors qu'ils sont moins hauts dans les communes plus rurales éloignées du cœur urbain.

49,3% des foyers fiscaux sont imposés dans le PETR Pays Forêt d'Orléans Loire Sologne.

Données clés

- 23 663 emplois (INSEE 2015).
- Augmentation sensible du nombre d'emplois en 5 ans (23 513 emplois en 2009).
- Taux d'emploi de 0,6 en 2014 (rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés de 15 à 64 ans). Stable depuis 5 ans (0,6 en 2009).
- Augmentation du nombre d'actifs occupés entre 2009 et 2014 (+0,1%), soit 35 619 actifs occupés en 2014.
- Chômage en hausse représentant 9,5% de la population active en 2014 (+7,4% : 3 760 chômeurs en 2014), avec des taux plus forts en partie sud du SCOT.

Forces	Faiblesses
<p>Emplois et population active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation légère du nombre d'emplois en particulier sur la communauté de communes de la Forêt, mais une légère diminution sur la communauté de communes des Loges 	<ul style="list-style-type: none"> - Un ratio emploi par actif faible (0,77 contre 0,85 dans le Loiret et 1,07 dans la CU Orléans Métropole) - Un chômage en hausse +813 chômeurs entre 2010 et 2015 et un taux de chômage supérieur à celui de la CU Orléans Métropole et du Loiret - La part des agriculteurs dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles en recul.

Enjeux

- > *Maintenir une activité présente sur le territoire pour satisfaire les besoins de la population locale*

4.2 Zones d'activités

Bien que le territoire dépende de la dynamique orléanaise en termes d'emplois (50 % des actifs quittent le PETR pour travailler), le diagnostic met en avant l'existence d'un véritable bassin économique intermédiaire (43 % des actifs vivent et travaillent sur le territoire). Toutefois, ce développement se révèle regrouper sur les pôles de Neuville-aux-Bois, Jargeau-Saint-Denis-de-l'Hôtel-Sandillon, Châteauneuf-sur-Loire, Sully-sur-Loire et Dampierre-en-Burly.

L'autre spécificité du territoire concerne la présence importante de très petites entreprises (TPE) (91 % des établissements ont moins de 10 salariés) et la concentration des emplois dans les grandes structures (49 % des salariés travaillent dans des établissements de plus de 50 salariés). Les collectivités doivent donc répondre aux demandes des TPE ainsi qu'être réactives face aux groupes nationaux voire internationaux.

Une structure de l'économie productive est marquée par l'importance de l'Industrie agroalimentaire et du BTP /construction (plus de 10 % du CA total chacun), et dans une moindre mesure des activités de métallurgie (plus de 5 %). Le commerce constitue une part structurante de l'économie du PETR.

Toutefois, l'enjeu, dans un contexte de concurrence territoriale accrue, appelle à rechercher une solidarité et une cohérence en interne et demande une attention particulière pour les entreprises actuelles (foncier, aménagement paysager, signalétique, ...). Aussi, le programme d'actions préconise de passer d'un développement « au fil de l'eau » commandée par la demande à une stratégie concertée de l'offre.

Données clés

- 33 zones d'activités sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (394,1 ha).
- 67,2 ha de potentiel d'accueil (foncier viabilisé) : soit un taux d'occupation de 83 % en zones d'activités.

Forces	Faiblesses
<p>Zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie portée par les entreprises de moins de 10 salariés (95 % des établissements actifs). - Une économie tournée vers le tertiaire avec 64% des établissements issus des secteurs commerces, transport et service à la personne - Un développement ces dernières années des entreprises salariées et un renforcement des grandes entreprises notamment d'activités tertiaires et industrielles - L'économie présente (liée à la satisfaction des besoins de la population) est marquée sur le territoire: plus de 8 000 établissements actifs - Une activité artisanale stable sur la Communauté de Communes du Val de Sully et en hausse sur les Communautés de communes de la Forêt et des Loges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une répartition souvent inégale sur le territoire des zones économiques et des activités commerciales - Besoins de main d'œuvre non satisfaits notamment dans l'agroalimentaire - Vieillesse des dirigeants d'entreprises - Peu d'offre en immobilier et en services aux entreprises sur les zones d'activités - Consommations foncières importantes pour l'accueil de certaines activités (logistique...) - Environnement concurrentiel entre zones d'activités

Enjeux

- > Conforter les pôles économiques en développant des avantages compétitifs comme le Très Haut Débit (THD), la multimodalité
- > Développer les outils de maintien des entreprises et d'attractivité des nouvelles entreprises (foncier, services, accessibilité, logement).
- > Prendre en compte l'impact de l'activité extractive des carrières sur l'environnement et sur les populations et anticiper le ralentissement de l'activité
- > Maintenir une diversité dans le tissu productif
- > Affirmer des spécialisations industrielles et encourager la diversification du tissu productif
- > Mettre en cohérence l'offre à l'échelle du PETR
- > Mettre en place une stratégie d'accueil et d'implantation,
- > Rentabiliser le foncier sur les zones existantes
- > Pérenniser les activités économiques axées autour de l'agroalimentaire avec un pôle d'excellence agroalimentaire « Agrovallée »

4.3 Agriculture et sylviculture

4.3.1 Une agriculture dynamique et diversifiée tournée vers une transition agroécologique

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se compose d'une agriculture dynamique et diversifiée avec une dominante polyculture élevage mais également des cultures spécialisées (maraîchages, horticulture, arboriculture...). La proximité de l'agglomération a favorisé l'essor des circuits courts. Le PETR compte plus d'une centaine de structures agricoles les pratiquant. Le PETR souhaite promouvoir les agriculteurs pratiquant la vente directe en s'appuyant sur le travail sur son nouveau Projet Alimentaire de Territoire labélisé niveau 1 par l'Etat.

L'Agriculture Biologique tend par ailleurs à se développer (vingtaine de producteurs) sur le territoire, s'inscrivant dans un marché en forte croissance.

La micro filière betterave rouge, portée par l'ADIB (Association Interprofessionnelle de la Betterave Rouge du Loiret) représente sur le territoire 86 % de la production régionale, soit 50 % de la production nationale. Depuis 50 ans, une quarantaine de producteurs et 5 cuiseurs ont développé un savoir-faire et une qualité reconnus et ont hissé la filière au premier rang national.

Le territoire est concerné, comme le territoire national, par une augmentation de la consommation des terres agricoles notamment sur le Val de Loire et à proximité de l'Agglomération Orléanaise. Cet enjeu se situe au cœur du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration et devra être mise en perspective avec le potentiel agronomique des terres. L'agriculture génère des emplois directs et indirects importants qu'il faut prendre en compte à l'échelle du PETR et du bassin de vie.

Le PETR dispose d'un dynamisme économique agricole indéniable. Le poids de l'industrie agroalimentaire est bien présent sur le territoire. Cependant il convient de rester vigilant sur l'évolution de l'activité agricole car celle-ci a vu partir de nombreuses exploitations et une SAU de plus de 4000ha. Enfin, plus d'un quart des exploitants individuels sont âgés de plus de 60 ans. Des problématiques importantes de transmission se posent sur une surface de 5000 ha environ.

Le PETR élabore un Projet Alimentaire de Territoire dont le thème est « une dynamique agricole et alimentaire au service de la proximité et de la qualité en Forêt d'Orléans-Loire-Sologne », labellisé par l'Etat au niveau 1 qui permet de :

- Approvisionner la restauration collective en produits locaux et de qualité
- Valoriser les circuits alimentaires de proximité
- Faciliter la transition et le changement de pratiques agricoles
- Préserver le foncier et transmettre les activités agricoles.

Données clés

- 41 producteurs bio dont 21 pratiquent la vente directe

Indicateurs

- Existence d'un projet alimentaire territorial : labellisé au niveau 1 par l'Etat en août 2020
- Nombre d'exploitations agricoles : 406 exploitations recensées
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts : environ 70
- Nombre de marchés de producteurs ou d'AMAP : 3 AMAP
- Surface agricole utile du territoire : 43 731 hectares

Forces	Faiblesses
<p>Agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité de productions agricoles : culture céréalière, élevage, maraîchage, horticulture, viticulture... - Nombreuses entreprises agroalimentaires (laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, Mars, Européenne d'embouteillage, les Crudettes...) - Développement des circuits courts - Mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire, labellisé par l'Etat au niveau 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole particulièrement marquée en Sologne qui entraîne une fermeture des milieux - Faible potentiel agronomique des sols solognots - Une agriculture de moins en moins pourvoyeuse d'emplois - Vieillesse et diminution du nombre d'agriculteurs, transmission des exploitations - Pression foncière sur les terres agricoles - Risque de conflits d'usages : cohabitation nouveaux arrivants et activités agricoles ; - Des espaces agricoles en cours d'enrichissement aux abords des espaces boisés et du tissu bâti - Un développement urbain sur les communes proches d'Orléans Métropole et d'axes de communication, consommateur d'espaces agricoles.

Enjeux

- > *Valoriser et maintenir sur le territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée*
- > *Développer une agriculture périurbaine*
- > *Préserver des espaces et des activités agricoles ; éléments d'attractivité du territoire et support du développement économique,*
- > *Concilier maintien de l'activité économique agricole et développement urbain : consommer moins et consommer mieux.*
- > *Valoriser et Maintenir sur le nord du territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée.*
- > *Pérenniser des activités économiques axées autour de l'agroalimentaire.*
- > *Diversifier des exploitations agricoles pour profiter du bassin de vie de la Métropole d'Orléans et des marques Val de Loire/Sologne (circuits courts, hébergement).*
- > *Développer et encourager une agriculture périurbaine et biologique.*
- > *Réfléchir et agir sur la question de la transmission des exploitations agricoles et du renouvellement des exploitants.*
- > *Créer des conditions nécessaires au maintien de l'élevage afin d'assurer leur fonctionnement et leur développement.*
- > *Maitriser une réelle déprise agricole en Sologne*
- > *Adapter l'agriculture aux changements climatiques*

4.3.2 Deux forêts : l'une domaniale et l'autre privée

Les espaces boisés occupent une place importante dans l'occupation du sol du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne. Loisirs, chasses, exploitation du bois sont au cœur des activités forestières.

Forêt en partie domaniale, celle-ci est gérée par l'ONF qui régule les activités et permet d'harmoniser les différents usages. Sur le territoire global du massif de la Forêt d'Orléans, 150 000 m³ de bois sont exploités annuellement. L'enjeu de production est de taille car il génère un chiffre d'affaires de 5 à 6 millions d'euros.

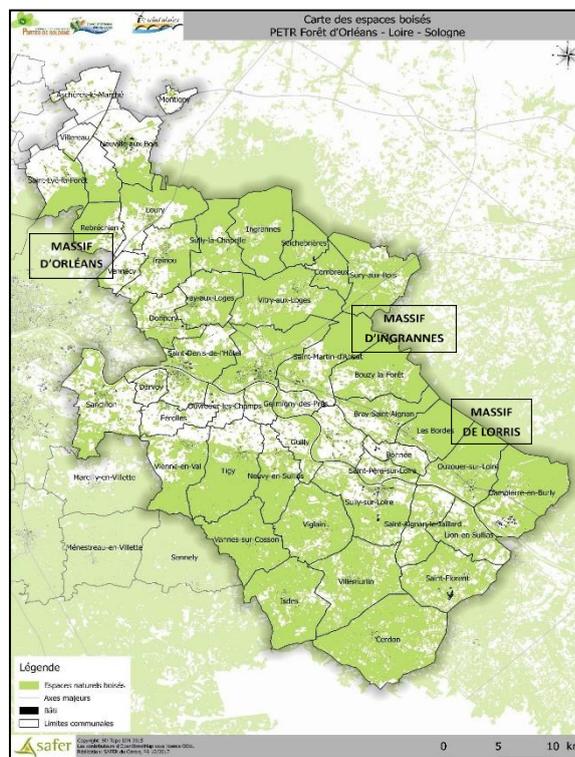
Parallèlement, les volumes exploités en forêt privées sont estimés à près de 22 000 ha. Cela nécessite des actions qui

tentent de mobiliser le gisement disponible en forêt privée.

La forêt est très morcelée puisque 82% des propriétaires ne représentent que 7,7 % de la superficie boisée alors que les propriétaires de plus de 25 hectares ne représentent que 5% de la propriété forestière mais possèdent 77% de la superficie.

Tableau de répartition des propriétaires possédant des espaces boisés

Superficie	Nombre de compte	Superficie en ha	% propriété	% surface
0 - <0,5 ha	2797	576	44%	1,1%
0,5 - <1ha	1003	724	16%	1,3%
1 - <4ha	1424	2806	22%	5,2%
4 - <10 ha	492	3096	8%	5,8%
10 - <25ha	311	5108	5%	9,5%
Sup 25 ha	328	41 340	5%	77,1%
Total	6355	53 650	100%	100%



Données clés

- La forêt domaniale d'Orléans occupe 20 096 hectares sur le PETR et répartie sur 3 massifs
- En forêt domaniale : 57% est en surface feuillue et 43% comporte des résineux. Elle représente 47% des boisements
- La forêt privée est à plus de 95% une forêt de production. Elle représente 53% des boisements
- Les espaces boisés représentent plus de 53 650 hectares soit 39% du territoire du PETR

Forces	Faiblesses
<p>Forêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une filière bois locale - Entreprises majeures implantées sur le territoire (Swisskrono à Sully-sur-Loire, Barillet à Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Ouzouer-sur-Loire, Roger à Ingrannes) - Développement des énergies renouvelables - Fort potentiel de production de bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence entre activités en forêt (cynégétique, travaux forestiers, loisirs) - Mobilisation de la ressource parfois ralentie par manque de compétitivité - Maillons actifs et des animations nombreuses qui peinent à créer une dynamique filière - Engrillagement dans la partie de la Sologne

Enjeux

- > Adapter la forêt aux changements climatiques
- > Maintenir des espaces boisés et forestiers pour une meilleure valorisation de la biodiversité.
- > Protéger les espaces boisés de la pression de l'urbanisation, notamment les lisières.
- > Capter le potentiel de production de bois en forêt privée.
- > Restructurer le parcellaire privé.
- > Considérer les milieux forestiers comme régulateurs pour le territoire.
- > Maintenir des liaisons entre les principaux massifs pour le déplacement de la faune.
- > Identifier et cadrer les différents usages des forêts afin de protéger ces espaces.
- > Prendre en compte les déplacements des engins forestiers lors des aménagements de voirie (communale ou

départementale).

- > *Accompagner le développement des activités de loisirs en menant une réflexion sur les aménagements nécessaires à l'accueil du public (stationnement, aire de repos/jeux, découverte de la forêt...)*

4.4 Tourisme et Loisirs

Concernant le tourisme, le PETR regroupe 8 % des établissements du Loiret ayant une activité touristique. Son chiffre d'affaires touristique est évalué à environ 66,7 millions d'euros, soit 10 % du chiffre d'affaires touristique départemental (source : Agence de Développement et Réservation Touristiques du Loiret – juillet 2016).

Le territoire possède des atouts touristiques importants (Loire à Vélo, château de Sully-sur-Loire, jardins remarquables, GR3, abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, GR du sentier historique de la vallée des rois, le canal d'Orléans, la forêt ...) et se situe entre Orléans et les Châteaux de la Loire. Cependant, les élus ont conscience que le territoire constitue une zone de passage et que l'enjeu réside dans la constitution d'offres de très court séjour en lien avec Orléans et Chambord.

Le fait que les communautés de communes se soient agrandies et que la compétence tourisme devienne obligatoire, ce changement va nécessiter des interactions, des rapprochements et des financements. Une véritable volonté de proposer une offre professionnelle de court séjour en lien avec l'offre touristique d'Orléans va se mettre en place. L'objectif est de proposer une offre pour garder les touristes 1 à 2 journées.

Le programme LEADER 2014-2020 propose dans son objectif 3 de développer l'identité « tourisme de nature et de culture ».

4.4.1 Une offre touristique basée sur un patrimoine riche et multiforme

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne possède 11 monuments classés et 21 monuments inscrits.

Ces monuments sont principalement des bâtiments religieux mais on compte également un château du 17^{ème} siècle et une demeure du 13^{ème} siècle. Ces sites sont concentrés dans le Val sur les villes de Saint Benoit Loire et de Châteauneuf sur Loire.

Le patrimoine remarquable est aussi composé d'Eglises mais se répartit cette fois-ci de façon plus équilibré entre le Val et la Forêt d'Orléans. Les monuments inscrits renforcent le patrimoine classé par des bâtiments associés à la vie et aux activités locales comme l'ancienne centrale électrique de Fay aux loges ou encore le moulin à vent de l'Epinay à Loury qui marquent sur ce territoire la proximité de la Beauce son paysage et son patrimoine spécifique. Ce secteur est également caractérisé par l'existence de vestiges du Moyen-Age avec la Motte féodale de La Butte Noire.

Trois monuments prestigieux marquent cette succession de richesses patrimoniales de la Loire :

- La Basilique de Saint-Benoît-sur-Loire draine une forte fréquentation (près de 60 000 visiteurs par an), tant pour son intérêt historique et religieux que culturel (concerts réputés),
- L'oratoire carolingien de Germigny-des-Prés 59 337 visiteurs en 2015, la Grange germignonne en complète l'agrément.
- Château de de Sully-sur-Loire, 63 138 visiteurs en 2015

Un « gisement » de ressources touristiques considérable

La vallée de la Loire, dernier fleuve sauvage de France, en limite Sud du Pays, offre 40 km de paysages particulièrement riches et harmonieux. De Sully-sur-Loire jusqu'à Orléans, elle s'intègre dans l'espace inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le canal d'Orléans, troisième canal à bief de partage du monde (entre deux grands bassins versants, Loire et Seine) s'étire sur 78 km de long ; il compte une dizaine d'écluses et communique avec plusieurs étangs ; certains, dont l'étang de la Vallée ou celui des Bois, accueillent des bases de plein air très fréquentées en cœur de forêt.

La forêt d'Orléans apporte dans l'arc Nord du PETR ses sites naturels, ses cheminements et clairières, ses nombreux étangs. Le GR3 la parcourt.

Le PETR compte également quelques musées de bon niveau, et certains plus locaux :

- Le Musée de la Marine, à Châteauneuf-sur-Loire : entouré de jardins façon Le Notre et de terrasses (collections permanentes, nombreuses expositions), 13 221 visiteurs en 2015,
- La Maison du poète Max Jacob à Saint-Benoît-sur-Loire (et son dernier séjour avant Drancy),
- La Maison de l'écrivain Maurice Genevoix, à Saint-Denis-de-l'Hôtel,
- Le Musée des métiers et des légendes de la forêt d'Orléans, à Loury
- Musée archéologique de Vienne-en-Val,
- Musée de l'artisanat rural ancien de Tigy,

Un centre d'interprétation de l'art roman à Saint-Benoit-sur-Loire a vu le jour récemment.

Des sites classés, des sites inscrits et bien d'autres atouts parsèment le territoire : châteaux privés, parcs et jardins avec l'arboretum des Grandes Bruyères, petit patrimoine local, bourgs et villages, marines de Loire... Des manifestations – foires et spectacles – contribuent à l'animer.

On compte plusieurs sites aquatiques : piscines, centre aquatique de Sully-sur-Loire, étang du Puits à Cerdon, canoë-kayak sur la Loire, promenade sur la Loire (les Passeurs de Loire).

Ressources largement sous-exploitées

Le court séjour domine :

- Ce tourisme de court séjour correspond à une clientèle régionale, nationale et, dans une moindre mesure, internationale (anglais, belgo-néerlandais, allemands),
- Une fréquentation de week-end, régionale et francilienne : campings, fréquentation de la forêt et des bases de plein air,
- Une dominante familiale et de groupes, qui affectionne les campings, les quelques gîtes de groupes.

La pratique des randonnées se diffuse (pédestres, équestres ou cyclistes) grâce aux nombreux chemins, allées forestières, « petites routes tranquilles », levées de Loire. La pratique des sports de plein air s'est développée : loisirs nautiques, golf, ULM, des déplacements d'affaires (professionnels, commerciaux) également ; s'y ajoute l'activité de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel (aéro-club, aviation d'affaires) – atout appréciable pour le PETR.

L'enjeu-clé est d'allonger cette durée des séjours (en moyenne 1,4 jours de séjour en 2015 dans le secteur de l'hôtellerie, 2,3 dans le secteur du plein air).

Un indicateur positif laisse augurer de ce potentiel : une clientèle fidèle, régionale, francilienne et étrangère, pour les campings, les gîtes et chambres d'hôtes, comme l'ont indiqué les offices de tourisme et le groupe de travail « Tourisme ».

4.4.2 Une offre d'hébergement touristique peu développée

Bien adapté au contexte territorial et aux attentes des visiteurs, « le tourisme vert » dispose ici d'une forte marge de développement. L'offre est insuffisante ; les chambres d'hôtes et gîtes sont régulièrement saturés.

Seuls les campings apportent une bonne capacité d'accueil.

L'hôtellerie locale est en régression : composée d'hôtels de petite taille, elle offre des prestations souvent modestes. La fermeture d'établissements à Châteauneuf-sur-Loire, faute de repreneurs, semble particulièrement significative du déficit criant d'hôtels de qualité.

Au total, le PETR pourrait héberger environ 3 000 personnes par nuit, dont plus des deux tiers en camping-caravaning. Il faut y ajouter les meublés, bungalows, mobiles homes, plus difficiles à évaluer, et prendre en compte les résidences secondaires.

Données clés

- La fréquentation du château de Sully-sur-Loire : 63 138 visiteurs

Forces	Faiblesses
<p>Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de valorisation du canal par le département du Loiret - Une richesse touristique : Loire à Vélo, châteaux, jardins, musées, canal - Attrait des cadres naturels forestiers et ligérien - Patrimoines architectural, historique et culturel de qualité - Notoriété et image positive du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - Loire à vélo : moteur de la fréquentation touristique - Présence d'acteurs touristiques et culturels - Un positionnement géographique proche de lieux fortement touristiques (châteaux de la Loire...) - Un territoire propice à la création d'initiatives en matière de tourisme durable. - Un programme LEADER offrant des opportunités de financements pour le tourisme, les circuits courts... - Positionnement touristique « carrefour », proximité de l'agglomération d'Orléans et de la région parisienne - Développement du tourisme durable, éco-tourisme - Développement des itinérances douces - Développement des activités de loisirs - Formation des acteurs touristiques (qualité l'accueil...) - Développement des marques et des labels - Développement du tourisme d'affaires - Le transfert de la compétence tourisme vers les EPCI et leurs actions en matière de développement économique - Un patrimoine bâti, culturel, naturel et diversifié comme atouts pour le renforcement de l'activité touristique, notamment le long du Val de Loire. - Des monuments prestigieux drainant un fort flux touristique. - Une organisation renforcée en termes de promotion et d'accueil touristique : un plan marketing spécifique au tourisme de nature, classement UNESCO, offices de tourisme positionnés dans les endroits stratégiques... 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'identification du territoire comme destination touristique - Déficit de structuration de l'offre touristique et peu d'animations fédératrices - Méconnaissance du patrimoine rural - Faible durée moyenne des séjours - La proximité immédiate de territoires concurrentiels à forte valeur ajoutée (AggLO, Chambord, Blois...) - Pression touristique sur les sites, dégradation du patrimoine - Une offre en hébergement touristique limitée et à développer, aujourd'hui plus orientée vers le « tourisme vert »

Enjeux

- > *Valoriser la destination touristique du Val de Loire*
- > *Poursuivre la démarche InterSCoT à l'échelle de l'aire urbaine d'Orléans*
- > *Tirer parti de l'activité touristique pour faire rayonner l'image du territoire et renforcer la dynamique économique*
- > *Valoriser les atouts de l'environnement par le développement des activités de plein-air ;*
- > *Promouvoir le territoire comme une destination de tourisme vert ;*
- > *Structurer la promotion du territoire ;*

- > *Diversifier l'offre en hébergements touristiques notamment par le changement de destination et assurer l'accessibilité des sites touristiques (stationnement, sécurité) ;*
- > *Mettre en réseaux les divers sites touristiques et accompagner une montée en gammes des divers prestataires*

5 URBANISME

5.1 Morphologies urbaines

Quatre types d'implantation de villages se distinguent sur le territoire : le village de vallon et de vallée, le village de coteau, le village de plaine et plateau et le village de forêt.

La pluralité des formes d'habitat témoigne de la mise en place historique du bâti. Les termes utilisés sont significatifs d'une organisation particulière. Sur le territoire, six types distincts se sont développés : la ville centre, la petite ville, le village, le lotissement boisé, le hameau et l'habitat isolé.

Données clés

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Héritage patrimonial et historique riche dû à la présence de la Loire. - Présence de villages groupés pour une meilleure préservation des terres agricoles... - Paysage ouvert sans contrainte physique pour l'urbanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etalement urbain non structuré qui peut nuire à son insertion dans le paysage. - Progression de l'urbanisation sur les terres agricoles. - Développement de la forêt sur l'espace des clairières. - Développement de l'habitat pavillonnaire dans les petites vallées.

Enjeux

- > *Valoriser les berges de Loire et le patrimoine bâti.*
- > *Maîtriser le développement de ce secteur attractif, sur ces franges avec l'agglomération.*
- > *Conserver les transitions vertes entre les villages.*
- > *Valoriser le fleuve et les rivières.*
- > *Valoriser le patrimoine architectural (église, fermes, villages).*
- > *Poursuivre la requalification des paysages urbains des bourgs (entrées de bourgs, amélioration des espaces publics, circulations douces).*
- > *Maîtriser le développement de l'habitat dans les vallées, sur les coteaux (entrées et fonds de vallées).*
- > *Limiter l'éparpillement des fermes éoliennes.*
- > *Maîtriser les extensions urbaines de la Métropole orléanaise : frange entre l'ensemble paysager et la Métropole.*
- > *Eviter le mitage lié au développement des bourgs.*
- > *Favoriser l'insertion paysagère des petites zones d'activités qui s'implantent près des bourgs.*
- > *Valoriser le patrimoine architectural et paysager des châteaux et de leurs parcs.*
- > *Valoriser le patrimoine rural.*

5.2 Politiques foncières et consommation foncière vers un urbanisme durable

Le contexte foncier du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est celui d'un espace polarisé par la Orléans Métropole. Les communes situées en bordure de la métropole sont soumises aux pressions des nouveaux habitants, des besoins de services et d'activités. Ces éléments nécessitent une assise foncière importante. La forêt disposant de nombreuses protections. L'évolution de l'artificialisation se fait principalement au détriment des espaces naturels (landes et friches non productives) et agricoles.

Par ailleurs, l'ensemble des communes ont connu un développement résidentiel majoritairement en extension de l'enveloppe urbaine, urbanisation consommatrice d'espaces agricoles et naturels mais aussi avec un impact non

négligeable sur les réseaux des collectivités.

Ce développement est source de pression foncière importante en marge des franges urbaines des communes du territoire du PETR.

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est malgré tout rural et marqué par une identité forestière et agricole forte. Cependant des points de pressions foncières ont été identifiés le long des axes de communication et notamment sur les axes Orléans- Pithiviers et Orléans - Gien.

Les principaux constats recensés sont :

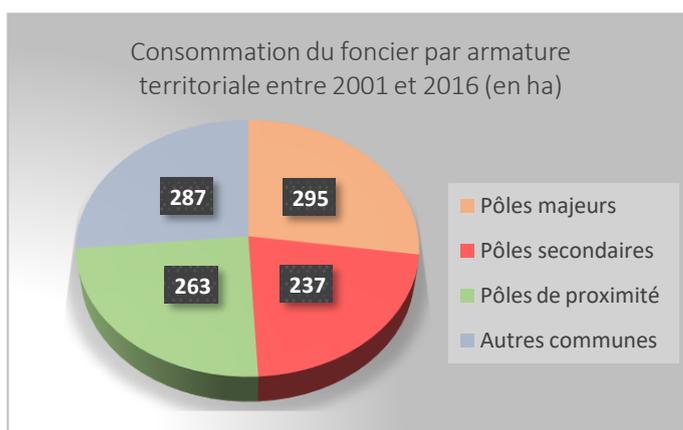
- Artificialisation des terres agricoles le long des axes de communication.
- Artificialisation des terres agricoles à proximité de la Métropole d'Orléans.
- Baisse de la SAU sur le territoire.
- Pertes de surfaces cadastrales agricoles et naturelles au profit de surfaces artificialisées.
- Développement linéaire de l'urbanisation.
- Emprise foncière des projets structurants.
- Limitation du mitage et de l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.

Données clés

- Plus de 70 % de cette artificialisation des sols est à vocation résidentielle, soit 763 hectares
- Occupation agricole et une part importante de surfaces forestières : 49,5% de surfaces agricoles, 41,0% de surfaces naturelles et 5,8% de surfaces artificialisées.

Entre 2001 et 2016, une consommation du foncier de 1082 ha, soit 68 ha par an en moyenne, largement dédiée au développement résidentiel :

- Consommation largement dédiée au développement résidentiel : 70,5 % consommés pour le développement de L'habitat (763 ha), 18,5 % consommés par le secteur économique (200 ha), 11 % dédiés aux équipements (119 ha).
- Consommation localisée principalement dans les polarités, dans la continuité d'Orléans Métropole, vers la Forêt d'Orléans et Pithiviers (RD 2152), le long des axes Orléans-Pithiviers et Orléans-Gien et le long de Loire (RD952)



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain concentré sur les bourgs - La présence de plusieurs dents creuses pouvant être comblées au sein des bourgs - La présence de sites, au sein des bourgs, opportuns pour le développement d'opérations d'ensembles - Des possibilités de changements de destination sur du bâti existant - SCoT exécutoire depuis août 2020 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement urbain majoritairement fait par extension de l'enveloppe urbaine - Des zones d'activités arrivant à saturation en termes de disponibilités foncières - Des cœurs d'ilot sous-optimisés mais difficiles d'accès

Suivi de la consommation de l'espace

L'utilisation de la méthode CEREMA comme base de la définition de l'enveloppe urbaine existante

La méthode retenue pour définir l'enveloppe urbaine existante de chaque commune est une méthode nationale proposée par le CEREMA et qui est centrée sur l'identification du bâti existant (et non sur le parcellaire).

La localisation des enveloppes urbaines existantes consiste à tracer le contour des villes, villages et hameaux selon le principe de la continuité urbaine. Les espaces urbanisés sont principalement des espaces artificialisés en tissu continu, c'est-à-dire les sols bâtis, les sols artificialisés non bâtis revêtus, stabilisés ou végétalisés (y sont inclus les routes, les aires de stationnement...). Peuvent s'y ajouter :

- des espaces naturels (boisements, terrains agricoles cultivés ou non...) dès lors qu'ils sont entourés d'espaces artificialisés.
- des projets dont le permis de construire ou le permis d'aménager est accepté.

L'enveloppe urbaine existante ainsi localisée contient un (ou plusieurs) espace(s) urbain(s) formant un ensemble morphologique cohérent.

La localisation de l'enveloppe urbaine existante ne préjuge en rien de la limite constructible et des futurs zonages des documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU).

Les enveloppes urbaines existantes sont localisées selon la méthode dilatation-érosion du CEREMA, avec une dilatation de 40 m et une érosion de 25 m.

Cette méthode, qui s'appuie sur la base SIG «BD TOPO » de l'IGN, permet de joindre les bâtiments

Enjeux

- > *Enrayer le développement linéaire de l'urbanisation et phénomène de conurbation.*
- > *Limiter le mitage et l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.*
- > *Optimiser le foncier disponible au sein du tissu bâti (dent creuse, logement vacant, friche urbaine).*
- > *Optimiser le foncier dans les futures zones constructibles en définissant des seuils de densité selon l'armature territoriale.*
- > *Autoriser la transformation des anciens corps de ferme (maisons, gîtes...) et la cohabitation avec l'activité agricole avoisinante.*
- > *Prendre en compte les activités agricoles lors de l'élaboration des documents de planification et des projets d'aménagement du territoire (aménagement ou création de voirie).*
- > *Limiter l'artificialisation des sols*
- > *Lutter contre les îlots de chaleur et développer la nature en ville*
- > *Promouvoir des formes urbaines s'inspirant des tissus bâtis anciens.*
- > *Concilier développement urbain et éléments du patrimoine culturel et naturel.*
- > *Conserver des transitions vertes entre les villages.*

5.3 Renouvellement urbain – politique de la ville

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses initiatives communales pour revitaliser les centres-bourgs et les commerces de proximité - Un territoire attractif à proximité de l'agglomération orléanaise attirant des jeunes ménages - Le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - 21 communes de moins de 1 000 habitants avec de multiples hameaux - Des logements anciens et énergivores - Manque de logements locatifs - Phénomène de périurbanisation banalisant le bâti et le paysage et générateur de nuisances (déplacements, artificialisation...) - Décalage entre l'offre de logements et les besoins de la population (locatif, social...) - Précarité énergétique des logements anciens - Risques naturels (inondation)

Enjeux

- > *Renforcer l'attractivité du centre-ville pour favoriser le lien social et la dynamique touristique le cas échéant*
- > *Favoriser les démarches globales en faveur de la dynamisation des centres urbains qui renforcent différentes fonctions urbaines (logements, commerces, espaces publics, activités économiques, services au public,)*

- > *Accompagner les solutions adaptées au tissu urbain : reconquête du bâti existant, renouvellement urbain,*
- > *Participer à la réduction de la fracture territoriale qui affecte les quartiers urbains cumulant un certain nombre de handicaps en matière de pauvreté, d'accès à l'emploi, à la culture, à la santé ...*
- > *Répondre aux besoins des habitants des quartiers, en articulant le volet urbain des PRU avec le volet humain (accès à l'emploi et à la formation, offre de soins...)*
- > *Inscrire la rénovation urbaine dans une stratégie à l'échelle du bassin de vie (emploi, logement, mobilité, etc.)*
- > *Prendre en compte les principes de l'urbanisme durable dans la recomposition urbaine des quartiers*

5.4 Cohésion des territoires

Sur le territoire, 3 Petites Villes de Demain ont été identifiées par l'Etat : Neuville-aux-Bois, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

Enjeux

- > *Tirer parti de grandes infrastructures de transport pour renforcer les liens avec le « grand territoire » territoire »*
- > *Mettre en avant la grande diversité patrimoniale du territoire au service d'un projet de valorisation touristique*
- > *Rééquilibrer le développement par une offre urbaine renforcée sur le PETR et complémentaire à l'offre métropolitaine*
- > *Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins :*
 - *Sur le plan du développement économique et de la promotion des territoires*
 - *Sur le plan des mobilités et de l'amélioration des conditions de circulation*

6 Transport et Mobilité

Le territoire est impacté par un trafic très élevé, avec une saturation à l'approche des pôles. La voiture constitue le mode de déplacement dominant (68% des déplacements quotidiens), d'autant que le territoire n'est desservi par aucune gare. La desserte en transport collectif est assurée par trois lignes de bus structurantes.

Une desserte du territoire par les lignes « performantes » du réseau Rémi (plusieurs services en heure de pointe et des services express sur les lignes 20 et 3), un niveau d'offre plutôt satisfaisant à l'exception de quelques communes peu ou pas desservies à l'est du territoire.

Pas de service de transport organisé localement ; la Communauté de Communes des Loges a engagé une réflexion. Le service de transport à la demande semble mal connu de la population, des réflexions existent pour la mise en place d'une offre de transport locale à la Sully-sur-Loire.

Pas de desserte ferroviaire actuellement mais un projet de transport en commun Orléans-Châteauneuf-sur-Loire qui représente une réelle opportunité pour les liaisons pendulaires alternative à l'automobile vers Orléans.

3 boucles cyclo-touristiques actuellement, un projet d'aménagement de 8 nouvelles boucles en attente de réalisation. Une démarche d'aménagement de liaisons cyclables intercommunales au niveau de la Communauté de Communes du Val de Sully soutenue par la Région et le Département.

Un territoire traversé par des axes routiers structurants qui entraîne des problèmes de saturation à l'approche des pôles urbains où convergent plusieurs axes et au niveau des franchissements de la Loire. Un projet important de contournement de Jargeau avec la création d'un nouveau franchissement pour y remédier.

Données clés

- Territoire accessible par deux départementales (la RD 2060 reliant Orléans et Troyes, et la RD 952 reliant Châteauneuf-sur-Loire et l'A77).
- Trafic très élevé sur la RD 2060 (+20 000 véhicules/jour en 2016), en baisse de 2,2% sur les sept dernières années.
- Desserte en transport en commun assurée par 14 lignes de bus (réseau de lignes Rémi), dont trois lignes structurantes (3, 17 et 20) et deux lignes de Transports A la Demande (TAD). Aucune gare TER desservant le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.
- Déplacements professionnels concernant 26 406 actifs (les sortants représentent 53,9% des actifs et les entrants

46,1%).

- Très nombreux flux domicile/travail vers OrléansMétropole (14 173 actifs, soit 40% de l'ensemble des actifs).

Indicateurs

- Parcours touristiques : la « Loire à vélo », l'Eurovéloroute 6 (Véloroute des fleuves), l'Eurovéloroute 3 (la Scandibérique), le Canal d'Orléans, ainsi que trois boucles cyclo- touristiques et huit nouvelles boucles en projet.
- 7 aires de covoiturages aménagées sur le territoire, dont la fréquentation atteste d'une demande locale
- bornes de recharges électriques ouvertes au public (Villemurlin, Fay ZAC des Loges, Vennecy, Châteauneuf – 3 –, St Benoit)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Territoire accessible- Réseau de transport en commun départemental- Initiatives de covoiturage et de transport à la demande- Présence de l'aéroport de Saint Denis de l'Hôtel- Une offre de transports en commun par bus- Le développement de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage notamment)- Un projet de transport en commun (train, train-tram...) sur l'axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire- Une étude commune à l'échelle de l'InterSCoT afin de construire une offre de mobilité (plateforme de mobilité, schéma de desserte ...)- Des initiatives communales voire intercommunales pour favoriser le développement de liaisons douces- Développement de l'intermodalité (voyageurs, marchandises)- Développement d'alternatives à la voiture individuelle- Création d'un dispositif d'auto stop : REZO POUCE	<ul style="list-style-type: none">- Nombreuses migrations pendulaires, notamment en direction d'Orléans- Forte dépendance à la voiture individuelle- Manque d'itinéraires transversaux sur le territoire- Axes routiers chargés, notamment traversés de Loire- Impact du trafic routier sur les centres-bourgs- Transports en commun dont les horaires et les fréquences ne sont pas adaptés aux actifs- Un risque de pollution et d'engorgement des axes principaux accompagnant l'augmentation des migrations pendulaires- Des ménages fortement dépendants de leurs véhicules individuels et susceptibles d'être confrontés à des problématiques de précarité énergétique de déplacement voire d'isolement- Accessibilité aux services et à l'emploi des publics fragiles

Enjeux

- > Partager la gouvernance de la mobilité à l'échelle de l'inter-SCoT.
- > Améliorer la desserte de l'axe Orléans-Jargeau-St-Denis-Châteauneuf.
- > Améliorer l'équipement des axes routiers structurants en aires de covoiturage (D 2020 et D 955).
- > Diffuser l'information sur les dispositifs existants en matière de transports en Commun afin d'en accroître l'usage voire les faire évoluer
- > Améliorer la desserte en Transport en Commun notamment en identifiant les pôles générateurs de flux
- > Rationaliser l'usage de la voiture particulière
- > Développer les modes actifs de déplacements en complémentarité de la politique vélo « tourisme »

Les enjeux de la transition modale sur le territoire des 3 SCoT

Le « paysage » de la mobilité sur le territoire est marqué par une dépendance très forte à l'automobile (de l'ordre de 75 % de l'ensemble des déplacements).

L'usage prépondérant de la voiture engendre un fort impact environnemental. Sur l'ensemble des transports en action sur le territoire, elle provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Le transport de marchandise sur route constitue également une caractéristique forte sur le territoire aux portes de l'Île-de-France et à l'interface avec le grand ouest. Il a un impact négatif pour l'environnement (bruit, pollution, sécurité...).

Le transport de fret sur le réseau ferroviaire est une solution à développer à long terme.

Le maintien de la dépendance à la mobilité automobile peut constituer un facteur de précarité important pour certaines catégories de population et certains secteurs plus ruraux du territoire.

L'infléchissement des tendances observées en termes de mobilités sur le territoire devra prendre en compte les orientations suivantes :

- > *L'accompagnement des pratiques de mobilité vers un moindre usage individuel de l'automobile (transports en communs, co-voiturage...).*
- > *La poursuite d'une politique d'aménagement des secteurs stratégiques (gares...) et son articulation multimodale.*
- > *Le repositionnement de la marche et du vélo dans le champ de mobilité quotidienne de proximité et de la mobilité de loisirs, et de leur lien avec les autres modes de déplacement.*
- >

7 ETAT INITIAL DU TERRITOIRE

7.1 Topographie, géologie, paysage

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne se caractérise par la présence d'un patrimoine bâti et paysager remarquable : paysages forestiers au nord (forêts denses et clairières de la forêt d'Orléans au nord-est), paysages boisés et sauvages de la Sologne au sud et le Val de Loire en couture entre les trois territoires de SCoT.

Le patrimoine naturel du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en « *paysage culturel vivant* », constitue un cadre exceptionnel qui impose des mesures de protection et de valorisation.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Classement UNESCO Val de Loire. - Etude sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). - Action de pastoralisme pour lutter contre l'enrichissement. - Augmentation des parcelles cultivées. - Apparition de nouveaux boisements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Banalisation du paysage par les extensions urbaines. - Disparition de vues liées à la végétation des berges non maîtrisée. - Berges inaccessibles liées à leur privatisation. - Développement de l'habitat pavillonnaire dans les petites vallées. - Dégradation de certains patrimoines ligériens. - Gestion des espaces « abandonnés » aux déchets. Déprise des terres faute d'entretien. - Fermeture des clairières qui altère les abords des massifs forestiers. - Cours d'eau secondaires en mauvais état. - Zones de forte pression touristique (étang de la Vallée particulièrement fréquenté en été) dans la Forêt d'Orléans. - Fermeture et privatisation des paysages. - Perte de surface de forêts et friches au

dépend des clairières.

- Perte de surfaces agricoles.

Données clés

- Relief composé de bas plateaux recouverts de forêt, de petites collines et de vallées.
- Altitude variant de 100 à 180 m NGF sur les plateaux nord et sud et de 60 à 80 m en bord de Loire.
- Sol composé de sables et d'argiles superposés.
- Nombreux monuments historiques classés et inscrits (châteaux et demeures), ainsi que des vestiges archéologiques (métropoles gallo-romaines).

Enjeux

- > *Préserver les nombreux cônes de vues et de co-visibilités de la Loire et valoriser les berges.*
- > *Eviter la fermeture des clairières, notamment dans les paysages de Sologne.*
- > *Valoriser le potentiel d'attractivité touristique, tout en maîtrisant son impact sur les sites naturels.*
- > *Protéger le patrimoine paysager et valoriser le patrimoine vernaculaire.*
- > *Identifier et rattacher le petit patrimoine vernaculaire aux projets touristiques.*
- > *Maîtriser l'urbanisation qui se développe le long du fleuve.*
- > *Créer des formes urbaines adaptées entre bâti traditionnel et paysage.*
- > *Rendre praticables les bords du fleuve pour les promeneurs.*
- > *Mieux intégrer les équipements de tourisme en lien avec le classement UNESCO.*
- > *Gérer les plantes invasives.*

7.2 Trame verte et bleue : biodiversité

Le territoire recèle d'éléments biologiques diversifiés et de qualité. De nombreux milieux sont identifiés comme « remarquables » et disposent d'une protection ou d'inventaires permettant de conserver les espaces et les espèces qu'ils abritent. Depuis la loi Grenelle, une plus grande importance est donnée à la continuité écologique des milieux, au travers la « Trame Verte et Bleue ». Cette trame permet de lutter contre la perte de la biodiversité liée notamment à l'étalement urbain.

Données clés

- Sites d'intérêt majeur pour le développement d'une flore et d'une faune spécifique : forêt d'Orléans, forêt de Sologne et vallée de la Loire. 5 sites Natura 2000 présents sur le territoire, recouvrant 35 communes sur les 49 constituant le PETR, ainsi que de nombreuses autres zones de protection des milieux naturels.
- 2 Arrêtés de Protection Biotope
- 3 Espaces Naturels Sensibles
- 39 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 II
- 2 ZICO
- 76 060 ha de zones humides
- Fragilisation des milieux naturels avec le développement de l'urbanisation le long des routes venant morceler la forêt de Sologne, ainsi que le long des cours d'eau, particulièrement le long de la Loire.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Vallée de la Loire : un site d'intérêt majeur pour les oiseaux et pour l'expression d'une flore diversifiée et spécifique - Forêt d'Orléans : atout majeur pour le territoire par sa surface et sa richesse faunistique et floristique - Forêt de Sologne présente sur le territoire - Habitats riches et divers - Existence sur le territoire d'une Trame Verte et Bleue 	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibres fragiles des milieux, dépendant de la gestion de l'Homme (agriculture, pisciculture, sylviculture etc ...) et des conditions climatiques - Présence de plantes envahissantes (Jussie) - Urbanisation en parallèle des cours d'eau et particulièrement le long de la Loire - Urbanisation sous forme de chapelet, le long des routes morcelant la Sologne

Enjeux

- > *Préserver les réservoirs et les corridors de biodiversité.*
- > *Maintenir les structures paysagères (bosquet, ripisylves, vergers, haies, prairies...).*
- > *Préserver au maximum les habitats naturels de l'urbanisation et de la qualité environnementale.*
- > *Intégrer les zones humides et les mares dans le SCoT en tant que zone de protection forte.*
- > *Gérer la prolifération des espèces envahissantes.*
- > *Concilier enjeux de protection de la biodiversité et enjeux de développement du territoire.*

7.3 Environnement : qualité de l'air, pollutions, nuisances

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, la limitation des impacts sur l'environnement et la santé humaine constitue un enjeu de taille. Cela passe par la maîtrise de la qualité de l'air, des pollutions, des nuisances sonores et le développement des énergies renouvelables.

L'industrie et le transport routier : deux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a émis 560 000 tonnes équivalent Co₂ de gaz à effet de serre (GES) en 2016, soit 6,7 tonnes eq. Co₂ / habitant.

Les émissions moyennes sont légèrement inférieures à la moyenne régionale (7,6) et à la moyenne nationale (7,2).

Les secteurs de l'industrie et du transport routier sont les plus émetteurs de GES sur le territoire. Toutefois, on note une disparité entre les 3 communautés de communes : alors que le secteur le plus émetteur est le transport pour la CC de la Forêt et la CC des Loges, l'industrie représente 50 % des émissions de GES pour le Val de Sully.

Des émissions de GES compensées par une bonne séquestration carbone

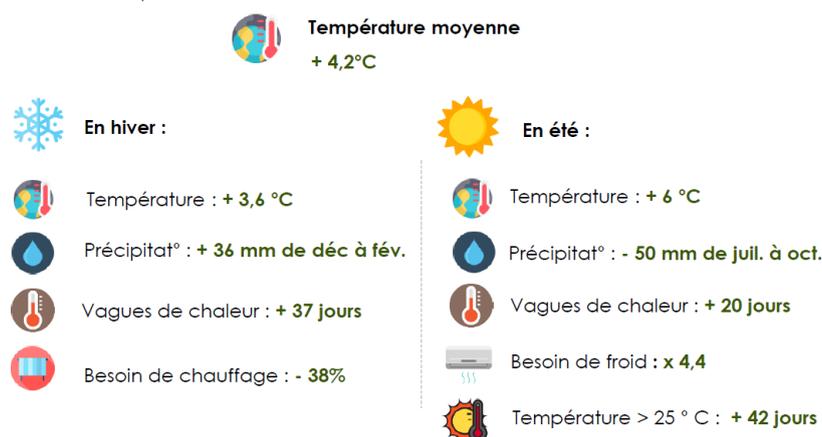
Grâce à sa large couverture forestière, le territoire a de bons résultats en termes de séquestration carbone. A l'échelle du PETR, la séquestration annuelle de Co₂ s'élève à 313 500 tonnes équivalent Co₂ soit 56 % des émissions de GES du territoire (contre 15 % au niveau national).

Une qualité de l'air à surveiller

La qualité de l'air du territoire est à surveiller, notamment en ce qui concerne les particules fines (issues par exemple du résidentiel et des procédés industriels). La concentration à l'ozone dépassent parfois les seuils de l'OMS. Il n'y pas de grande disparité entre les différentes communes du territoire.

Un territoire vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique

Quel climat pour le PETR à horizon 2070 ?



Données clés

- Deux communes faisant partie des zones sensibles vis-à-vis de la qualité de l'air : Donnery et Saint-Denis-de-l'Hôtel.
- Episodes de pollution en PM10 observés.
- Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a émis 560 000 tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre (GES) en 2016, soit 6,7 tonnes éq. CO₂ / habitant.
- 71% des émissions de GES dues à la consommation d'énergies fossiles
- Emissions en gaz à effet de serre liées au transport routier sur les Communautés de Communes de la Forêt et des Loges et liées à l'industrie sur la CC du Val de Sully.
- Nuisances acoustiques liées à l'Aéroport Orléans Loire Valley.
- 24 communes impactées par le bruit généré par les infrastructures de transport terrestre (RD 2020 et voie ferrée Paris-Orléans).
- Principaux postes de consommation énergétique sur le territoire : transports routiers (42,8%), résidentiel (28,2%), industriel (15,3%) et agricole (3,9%)
- Au total, 12,5 millions de tonnes de carbone sont stockées sur le territoire. Cela représente l'équivalent de 45,7 millions de tonnes de CO₂. La préservation des sols et de la biomasse permet de ne pas rejeter ce carbone dans l'atmosphère
- Potentiel énergétique de la filière bois. Une installation de biomasse est recensée sur le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne (chaufferie bois à St-Denis-de-l'Hôtel). Le solaire et la géothermie sont deux sources d'énergie renouvelables pouvant également être étudiées.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2016 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM10 et O₃ (ozone) - Des émissions par habitant en diminution - Une absorption de CO₂ par les forêts 	<ul style="list-style-type: none"> - Un fort impact de l'artificialisation des sols - Une qualité de l'air moyenne sur le territoire - 2 communes sensibles à la qualité de l'air - Nuisances acoustiques liées à l'aéroport d'Orléans Loire Valley

Enjeux

- > Diminuer les niveaux de polluants dans l'atmosphère afin qu'ils ne dépassent plus les seuils réglementaires.
- > Réduire les émissions d'oxydes d'azote et des particules PM10.
- > Réduire l'exposition de la population aux nuisances sonores, en limitant le plus possible le nombre de personnes

exposées à des dépassements de seuils réglementaires.

- > *Réduire les niveaux de bruit dans les zones urbaines en limitant le trafic, les vitesses de circulation et en développant des zones de circulation apaisées.*
- > *Utiliser les énergies renouvelables et les modes de transports alternatifs pour permettre de lutter contre le réchauffement climatique et limiter les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère.*
- > *Conserver la dynamique de développement des énergies renouvelables.*

7.4 Eaux

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne présente un réseau hydrographique très développé, qui se compose de cours d'eau et de nombreux plans d'eau. La production d'eau potable s'effectue à partir de la Nappe de Beauce. Son eau est de bonne qualité du fait de la protection de la nappe par un sol sableux et argileux.

Données clés

- Canal d'Orléans : met en relation la Loire et le Canal du Loing. Il passe au nord du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.
- Important chevelu hydrographique impliquant une richesse de la biodiversité, une variété des paysages et des supports pour les activités de loisirs.
- 12 communes sur 49 sont classées en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.
- Mauvaise qualité des cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Bonnée et de ses affluents.
- Mauvais état chimique des masses d'eau souterraines soumises à d'importantes pressions d'origine agricole liées aux pesticides.
- Toutes les communes classées en zone sensible à l'eutrophisation (49 communes).
- 26 stations d'épuration traitent un peu plus de 3 millions de m³ d'eau annuellement.
- Deux zones de baignade surveillées de qualité « excellente ».

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Important chevelu hydrographique impliquant une richesse de la biodiversité, une variété des paysages et un support pour les activités de loisirs.- Bonne qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise qualité des cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Bonnée et de ses affluents.- Mauvais état chimique des masses d'eau souterraines soumises à d'importantes pressions d'origine agricole liées aux pesticides.- 35 communes classées en zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole (sur 49 communes).- Toutes les communes classées en zone sensible à l'eutrophisation- Pression sur les prélèvements d'eau liés à l'industrie et à l'irrigation

Enjeux

- > *Limiter les rejets directs ou indirects des produits polluants dans les milieux (nitrates, phosphore, pesticides...).*
- > *Limiter la pression sur les prélèvements des eaux liées à l'industrie et à l'irrigation.*
- > *Limiter le risque inondation lié au gonflement des cours d'eau et à la saturation des réseaux d'eaux pluviales.*
- > *Recourir aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues paysagères, fossés drainant, chaussée réservoir).*
- > *Maintenir la qualité et la quantité des eaux destinées à la consommation humaine.*

7.5 Risques

Le territoire est concerné par plusieurs risques naturels ou technologiques.

Risques naturels

- Risque d'inondation : le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne est concerné par le PPRI de la Loire Val Amont et le PPRI de Loire Val de Sully.
- Risque de feux de forêts estivaux
- Risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des argiles : essentiellement faible à moyen ausud de la Loire, cet aléa varie de moyen à fort sur les territoires du nord de la Loire. 24 communes ont bénéficié d'un arrêté de catastrophe naturelle lié au retrait-gonflement des argiles.
- Risque de mouvements de terrains lié aux cavités souterraines : ces dernières sont principalement identifiées au nord-ouest du Pays.

Risques technologiques

- Installations SEVESO : aucune installation classée SEVESO recensée sur le territoire du PETR.
- Transport de Marchandises Dangereuses : 21 communes traversées ou impactées par la présence de plusieurs ouvrages de transport de gaz naturel Haute Pression. 10 communes concernées par la présence d'un poste de gaz sur leur territoire.
- Risque nucléaire : une centrale nucléaire implantée à Dampierre-en-Burly. La commune de Lion-en-Sullias se trouve pour partie à l'intérieur du rayon de 2 km autour de la centrale. Trois autres communes sont situées dans le périmètre de 5 à 10 km.

Sites et sols pollués

- 207 sites BASIAS sont recensés sur le territoire du PETR.
- 11 sites BASOL sont recensés sur le territoire du PETR.
- 52 ICPE soumises à autorisation recensés sur le territoire du PETR

Données clés

- Territoire fortement concerné par le risque inondation (crues).
- Aléa de retrait-gonflement des argiles faible autour de la Loire, mais plus présent au nord du PETR.
- Nombreuses cavités souterraines recensées au nord-ouest du territoire.
- Présence de la centrale nucléaire de Dampierre- en-Burly.
- Nombreux sites industriels susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances.
- 21 communes traversées par des ouvrages de canalisation de gaz naturel haute pression.
- 10 communes concernées par le projet de pipeline Orléans-Bourges
- 17 communes concernées par le risque de transport de matière dangereuse.
- RD 13,14, 19,61 et 952 concernées par le transport de déchets nucléaires.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Aléa faible pour le risque de remontée de nappes phréatiques. - Zone de sismicité très faible. Absence de risque TMD liés aux voies ferroviaires - Documents de prévention et de protection (DICRIM, PPRT) élaborés et approuvés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire fortement concerné par le risque inondation par débordement de rivière (cruie). - Aléa fort au nord du territoire pour le risque lié au retrait-gonflement des argiles. - Nombreuses cavités souterraines recensées dans toutes les collectivités du territoire du PETR, en majorité au nord-ouest du territoire. - Risque nucléaire du fait de la présence de

	<p>la centrale nucléaire à Dampierre-en-Burly.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux sites BASIAS (207), BASOL (11) et ICPE (52)
--	---

Enjeux

- > *Prendre en compte les différentes zones d'aléa naturel pour l'urbanisation future du territoire.*
- > *Prendre en compte les distances de sécurité des canalisations de transport de matières dangereuses pour tout projet d'aménagement, immeubles de grande hauteur ou Etablissement Recevant du Public (ERP).*
- > *Limiter le risque de nuisance et de pollution liés aux sites industriels et à la centrale nucléaire.*

7.6 Déchets et Economie Circulaire

La collecte des OMR22, la collecte sélective et la déchèterie ont été confiée à trois structures intercommunales réparties sur le territoire du PETR : SITOMAP de Pithiviers, SIRTOM de la Région d'Artenay (SIRTOMRA) et SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire.

Sur l'ensemble du territoire, les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés sont globalement sous-utilisées, avec un tonnage réceptionné inférieur à la capacité de l'installation.

Une expérimentation en Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) est actuellement en cours sur un site pilote à Neuville aux Bois.

Indicateurs

- Au total environ 67 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2012 sur le territoire d'étude, soit en porte-à-porte, soit via des dispositifs d'apport volontaire (bornes d'apport volontaire ou déchèteries).
- 10 déchèteries sont recensées sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne. Elles sont implantées sur les communes de Bray-Saint-Aignan, Cerdon Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Loury, Neuville-aux-Bois, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Tigy et Vitry-aux-Loges.

Enjeux

- > *Développer le tri à la source des biodéchets*
- > *Développer tous les recyclages matières*

8 ENERGIE

8.1 Consommation d'énergie

Un territoire très consommateur en énergie

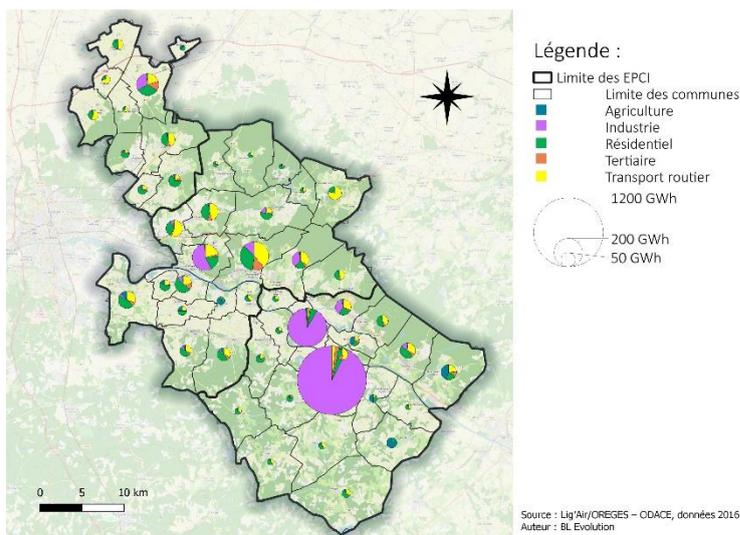
Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a consommé, en 2016, 3 356 GWh, soit 40 MWh/habitant (en termes d'énergie, c'est l'équivalent de 12 litres de pétrole consommés par habitant chaque jour).

La consommation totale d'énergie par habitant est supérieure à la moyenne régionale (27,5 MWh/habitant) et nationale (28 MWh/habitant). La moyenne du PETR est particulièrement élevée du fait de la présence de grosses industries sur certaines communes.

Les communes où les consommations d'énergie par habitant sont les plus élevées sont Sully-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel et Neuville-aux-Bois principalement du fait de la part élevée de l'industrie dans ces communes, mais également le transport pour Châteauneuf.

Les communes au Sud de la CC Val de Sully et au Nord de la CC des Loges ont peu d'habitants et donc une consommation d'énergie plus faible.

L'influence de la route départementale D 2060 est visible pour toutes les communes situées au Nord de la Loire



Données clés

- 50% de l'énergie consommée par l'industrie, 26% par le bâtiment et 18% par le transport
- Un territoire qui consomme 65% d'énergie fossile
- 238 millions d'euros dépensés dans l'énergie sur le territoire
- 6% de la dépense énergétique reste sur le territoire
- 356 GWh consommés en 2016 soit 40 MWh/habitant

Indicateurs

8.2 Energies renouvelables

...mais un fort potentiel de production d'énergies renouvelables

Le territoire produit 460 GWh d'énergie primaire issue de sources renouvelables, soit 15 % de l'énergie qu'il consomme.

Données clés

- 460,3 GWh produits sur le territoire soit 14% de l'énergie consommée

	Production 2016 (MWh)
Biométhane	0
Biomasse électrique	0
Eolien	0
Hydraulique	0
Photovoltaïque	2 400
Production électrique totale	2 400 MWh
Géothermie	7 400
Biomasse thermique	450 000
Solaire thermique	600
Production thermique totale	458 000 MWh
Production totale d'EnR	460 300 MWh

Indicateurs

- Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : 560 000 tonnes équivalent CO² - 6,7 tonnes éq. CO²/ habitant (2016)
- Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) : 3 356 GWh - 40 MWh / habitant (2016)
- Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) : 460,3 GWh produits sur le territoire soit 14% de l'énergie consommée

Combustion de biomasse : Le bois-énergie est l'énergie renouvelable principale du territoire avec 98 % de la production d'EnR.

La production de bois-énergie sur le territoire s'élève en 2016 à 450 GWh. Elle est relativement stable en fonction des années, mais dépend surtout de la douceur de l'hiver (un hiver doux entraîne des besoins en chauffage moins importants, ce qui diminue de fait la production de bois-énergie).

Dans le Loiret, la forêt représente 184 000 ha ; son accroissement naturel représente 1,2 millions de m³. Ce chiffre doit être mis en perspective avec les 584 000 m³ de bois récoltés par an dont 50% pour le bois de chauffage, 25% pour le bois d'industrie et 25% pour le bois d'œuvre.

Une grande partie du bois d'industrie part chez SwissKrono, l'une des plus grosses usines de fabrication de panneaux en France, avec plus d'un million de tonnes de bois utilisées chaque année.

Le territoire est composé à plus de 50% de forêts. C'est l'un des grands atouts du territoire.

Un Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques (COT ENR des Territoires ruraux de l'Orléanais) a été mis en place sur le territoire, pour favoriser l'émergence de filières d'énergies renouvelables thermiques dont le bois-énergie fait partie.

Pompes à chaleur (PAC) : 1,6% de l'énergie renouvelable produite par des pompes à chaleur

L'évolution de la production de chaleur issue de la géothermie sur le PETR FOLS croît entre 2011 et 2016, mais pas suffisamment pour atteindre les objectifs du SRCAE.

Le potentiel est fort (ou moyen) sur l'ensemble du territoire, ce qui signifie que l'ensemble des besoins en chaleur des bâtiments pourrait être théoriquement produit par des installations de géothermie.

Un conseiller en énergie partagée est d'ailleurs présent sur le territoire pour accompagner les collectivités à porter des projets de géothermie.

Production photovoltaïque : Un développement progressif, un potentiel important

En 2016, ce sont presque 2,5 GWh qui ont été produits sur le territoire.

En prenant en compte la surface des toitures (habitations mais aussi toitures agricoles pour l'élevage) ainsi que des hypothèses réalistes, le potentiel de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est estimé à environ 45 GWh, dont 39 GWh sur les toitures résidentielles (répartis sur tout le territoire en fonction des zones d'habitat) et 6 GWh sur les bâtiments d'élevage (notamment à Villemurlin, Fay-aux-Loges, Vitry-aux-Loges, Chateau-neuf-sur-Loire, Bouzy-la-Forêt, Surry-aux-bois Cerdon ou encore Sully-sur-Loire).

Le potentiel est loin d'être atteint en 2016, ce qui laisse une marge de progression assez forte.

Concernant des centrales de production solaire au sol, elles sont possibles sur d'anciennes friches industrielles par exemple.

Les panneaux photovoltaïques au sol ne doivent pas aller à l'encontre de la préservation de sites agricoles et naturels. Il s'agit plutôt de valoriser du foncier détérioré ou inutilisé : sols non exploitables, les anciennes friches ou les anciennes carrières.

Solaire thermique : Un gisement important sur les toitures des maisons

Le solaire thermique représente une production de 0,62 GWh en 2016, ce qui est faible même si en progression depuis 2011.

Sur le territoire, si 50% des maisons et 75% des logements collectifs étaient couverts de panneaux solaires thermiques à hauteur de 4 m²/maison et 1,2 m²/appartement, le territoire pourrait produire 40 GWh/an de chaleur. Les panneaux solaires thermiques sont surtout utilisés pour l'eau chaude sanitaire.

Ces surfaces sont suffisantes compte tenu que les panneaux servent essentiellement à couvrir les besoins en eau chaude sanitaire : avec cette production de 40 GWh/an on pourrait atteindre un bon pourcentage de la consommation d'énergie actuelle dédiée à l'eau chaude sanitaire.

Méthanisation et déchets : Un potentiel intéressant à étudier localement avec les agriculteurs

En 2016, il n'y avait aucun méthaniseur sur le territoire. Depuis, plusieurs projets ont été réfléchis et actuellement 2 projets de méthaniseur en injection sont en réflexion.

Un fort potentiel de méthanisation existe sur le territoire, avec environ 323 GWh de production annuelle. Ce sont principalement les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui représentent la plus grande partie du potentiel, suivi des résidus de cultures, des résidus d'industries agroalimentaires puis des déjections d'élevage.

Par ailleurs, la méthanisation des boues de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) peut être envisageable. Cependant, ces stations étant toutes de taille inférieure à 30 000 EH (« seuil de rentabilité » selon l'ADEME), le potentiel de boues de STEU peut faire l'objet d'une codigestion dans une unité de méthanisation territoriale située à proximité.

De plus, les STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) de taille inférieure à 5 000 EH possèdent généralement des équipements rustiques (type lits plantés de roseaux, lagunage) et ne permettant pas le prélèvement aisé et régulier des boues pour la méthanisation.

Biocarburant : Une possibilité de valoriser des résidus de culture ou de développer de nouvelles ressources

En prenant en compte uniquement les résidus de culture (pailles de maïs, colza et tournesol), le potentiel de production estimé du territoire s'élève à 4,3 GWh.

Cependant, si le territoire souhaite développer la valorisation énergétique issue de biomasse, des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peuvent être envisagées. Le potentiel énergétique des CIVE peut entrer en concurrence avec le potentiel de stockage de carbone des cultures intermédiaires classiques (enfouies sur place) et des cultures intermédiaires pièges à nitrate – CIPAN.

Par ailleurs, les matières premières (résidus de culture) utilisés dans cette estimation sont en concurrence avec celles pour la méthanisation. Il faudra au préalable choisir la trajectoire du territoire en matière de valorisation des déchets de l'agriculture.

D'autres matières premières peuvent être utilisées pour les biocarburants : huiles végétales, huiles de fritures et graisses animales (biodiesel), bois et résidus de l'industrie forestière (bioéthanol).

Éolien : Quelques zones favorables au développement éolien au Nord du territoire

Sur le territoire, quelques zones sont propices au développement du territoire selon le schéma régional éolien. Elles se situent sur la CC de la Forêt, où le parc éolien des Breuils va prochainement accueillir 4 éoliennes sur la commune d'Aschères-le-Marché.

Sur la commune voisine Neuville-aux-Bois, un projet de ferme éolienne existe depuis quelques années avec 5 éoliennes.

Enfin, 4 éoliennes sont prévues à cheval entre Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois, aux Champarts.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Filière bois-énergie considérée dans différents projets - Potentiel géothermie moyen et fort - Gisement solaire fort sur la moitié du territoire (partie sud). - Le développement de l'éolien doit privilégier la densification des projets - Importante production d'énergie photovoltaïque - Plan Climat Air Energie Climat fin de l'élaboration en décembre 2021 - Existence d'un Contrat d'Objectif territorial sur les Energies Renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'installation de géothermie recensée

Enjeux

- > *Utiliser les énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique, en limitant les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère*
- > *Explorer les filières porteuses dans le domaine de l'économie « verte » afin de réduire les émissions GES et lutter contre le réchauffement climatique*
- > *Anticiper les évolutions du climat à venir afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles et d'encourager la transition énergétique en :*
 - *Soutenant le mix énergétique notamment en développant les constructions bioclimatiques*
 - *Poursuivant la réhabilitation du parc de logements anciens*
 - *Préservant les « puits de carbone » ou en compensant leur disparition*
- > *Développer des solutions alternatives visant à réduire les émissions de GES liées aux transports routiers (ferroutage, covoiturage, etc...)*

8.3 Efficacité énergétique des bâtiments

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la dépendance aux énergies fossiles. - Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre et amélioration de la qualité de l'air. - Existence d'un service d'un Conseil en Energie Partagé permettra d'optimiser le suivi de cette prestation 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu

Enjeux

- > *Diminuer de 40% les émissions de GES des bâtiments et leur consommation énergétique (objectif PCER)*
- > *Réduire les consommations énergétiques et les charges de fonctionnement des collectivités et des associations*
- > *Développer l'emploi local dans le secteur du bâtiment et la montée en compétences des métiers de l'acte de construire dans le domaine de l'énergie*
- > *Améliorer les performances thermiques du parc de logements*
- > *Développer la réhabilitation énergétique du parc ancien*

Le service d'un Conseil en Energie Partagé permettra d'optimiser le suivi de cette prestation